Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 24 Mai 2019

<u>Présents</u>: A Flacher, J Géry, C Chenevier, J Giraud, J Limone, S Royet, P Dupinay, G. Manaranche, M. Navez, D. Choron, N, Degand

Absents excusés: V Canet (pouvoir à A. Flacher), P. Batier

Secrétaire de séance : J. Limone

Décision budgétaire modificative

- -<u>Budget assainissement</u>: le montant des dépenses imprévues doit être inférieur à 7% du budget total, hors lors de l'établissement du budget, 1 000€ ont été affectés aux dépenses imprévues, dérogeant à la règle. Une correction est alors apportée, en modifiant le montant des dépenses imprévues à hauteur de 500€ et en réaffectant 500€ supplémentaire sur la ligne entretien du matériel.
- <u>Budget commune</u> : La ligne raccordement électrique concernant les nouvelles habitations de l'Ardet était créditée de 5 000€. Le montant définitif s'élève à 5 052.61€. Une modification est apportée en diminuant la ligne dépense imprévue de 52.61€ et en augmentant la ligne raccordement de ce même montant.

Augmentation du capital social de la SPL du Pilat Rhodanien

En 2014, lors de la création de la SPL pour la gestion des crèches et de la cantine en remplacement de l'Eau qui Bruit placée en liquidation judiciaire, un capital de 100 000€ (divisé en 1 000 parts de 100 € chacune) avait été constitué, réparti entre les différents actionnaires, à savoir la CCPR à hauteur de 50% et l'ensemble des communes au prorata de leur population. La commune de St Appolinard se trouvait alors dotée de 19 actions (correspondant à 1 900€).

En 2015, un apport en compte courant d'un montant de 100 000€ avait été réalisé par les différents actionnaires (avec la même répartition), avec une obligation pour la SPL de le rembourser avant Juillet 2019.

Arrivant à échéance, seul un tiers du montant a été remboursé, et la SPL se trouve dans l'incapacité de rembourser les deux tiers restant. Il a donc été décidé de consolider les apports en compte courant en les transformant en capitaux (pour simplifier, les 66 666.67€ restant à rembourser sont transformés en parts attribuées aux différents actionnaires). Cependant, au vue de la difficulté à convertir les 66 666.67 € en parts de 100 €, il a été décidé de créer des parts sociales à 1€ afin de faciliter la redistribution aux différents actionnaires.

Ainsi, la commune de St Appolinard dispose dorénavant de 1 900 parts à 100€ et 1 267 parts à 1€.

Subvention aux associations

Le budget 2019 prévoit une enveloppe prévisionnelle de 3 000€ de subvention.

Rappel : les associations (bénéficiant de subvention les années précédentes) qui n'ont pas fait parvenir une demande en Mairie, ne se verront pas attribuer de subvention. Cette année, trois nouvelles demandes nous sont parvenues :

- Bienveillance et enthousiasme 42, nouvelle association sur la commune, ayant en projet diverses manifestations. Une subvention de 300€ lui a été allouée à titre exceptionnel, les associations du village qui en font la demande se voient doter en général de 150 €; si elles ont construit un projet, la subvention est doublée
- France Alzheimer pour contribuer à soutenir l'antenne locale de Pélussin qui a pour but de venir en aide aux aidants familiaux , 110€ de subvention.
- Visages de notre Pilat, qui nous demande une subvention exceptionnelle pour les 40ans de l'association, 100€ alloué.

Egalement, une subvention de 420€ sera versée au Sou des écoles, dans le cadre des sorties piscine des élèves de la commune.

Enfin, ci-dessous, les subventions aux diverses associations ayant effectué une demande :

- Ass. sportive Collège G. Baty Pélussin, 100€

- Ass. sportive Collège St Jean Pélussin, 50€
- Ass. Donneurs de Sang Pélussin, 110€
- Ass. Familles Rurales Maclas, 110€
- Hand Ball Club Pilat, 120€
- Pilat Tonic. 130€
- ADMR Pélussin, 110€
- Ecole Musique du Gambadon, 300€
- Foot en Mont Pilat, 120€
- Ass. Vent de Bio, 200€
- Ass. Défense contre la grêle, 100€.

Le montant des subventions allouées pour l'année 2019 se porte à 2 380€

Courriers-Questions diverses

- <u>Chantier de Choron</u>: Le chantier poursuit son cours normalement, l'entreprise Colas a débuté l'installation des bordures. L'ajout d'une quatrième place de parking est en discussion. La fermeture de la route pour goudronnage est prévue du 24 au 28 Juin 2019.
- Recensement : Le recensement sur la commune est prévu du 16 Janvier au 15 Février 2020. Mr Jacques Géry est nommé agent coordinateur.
- <u>Emprunts</u>: Suite au dernier CM, la question de la renégociation des prêts en cours a été posée. Contact a été pris avec les deux banques créditrices de la commune (caisse d'épargne et crédit agricole). Après retour de la caisse d'épargne, il s'avère que la commune ne tirerait aucun bénéfice dans la renégociation de ses prêts. En effet, obligation lui est faite de payer une indemnité correspondant à 21% du capital restant dû.
- <u>Graffiti sur le mur du Lavoir:</u> Devis de 350€ effectué par l'entreprise Tralli-Chardon pour le sablage du mur. Après acceptation, les travaux ont été effectués.
- Agence de l'eau : L'agence de l'eau est venue effectuer un contrôle sur pièce, ainsi que sur le terrain afin de valider le versement d'une subvention de 71 223€, liée aux travaux de mise en séparatif de 2017. (bourg et secteur Boudié), Le bon accueil et la bonne coopération de la mairie ont été soulignés par les services de l'Agence de l'Eau
- Aide du conseil départemental pour les mêmes travaux que ci-dessus : l'aide promise par le conseil départemental suite aux travaux de mise en séparatif est en attente de versement suite à la remonté d'anomalies sur certains contrôles. A suivre en lien avec le bureau d'études VDI, afin de remédier à ces remarques le plus rapidement possible.
- Information sur l'acquisition de terrain :
 - La commune est sans réponse concernant la demande d'acquisition du terrain de Mme Lutz.
 - Les frais de succession pour la donation des terrains de Mr et Mme Giraud devraient s'élever à 108.93€.
 - Terrains à Boudié en remplacement de l'emplacement réservé : le sujet sera traité au prochain CM.
- Aide régionale: plan bonus 2 ruralité, communes de mois de 2000 habitants: deux dossiers vont être montés au mois de Juillet afin d'obtenir des aides de la région: réfection du toit de l'Eglise et parking de Choron.

Prochaine réunion du conseil municipal programmée le vendredi 5 Juillet 2019 à 20h30